

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval; celles concernant l'administration, à A. CÔTÉ ET C^{ie} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE. — PARTIE OFFICIELLE : Nomination de commissaires d'écoles.—Erection et délimitation de municipalités scolaires.—PÉDAGOGIE et MÉTHODOLOGIE : Comment on devient bon instituteur.—Correspondance d'un inspecteur d'écoles, suivie d'une leçon pratique sur l'histoire du Canada.—Leçon intuitive de grammaire, suite du verbe.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée—Le jardin ; II, Dictée—La mer ; III, Dictée et explications—Bienfaits du christianisme.—Arithmétique — Problèmes—Algèbre.—Annonce.

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du 6 septembre courant, faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles.

Pour la municipalité scolaire du canton de Barford, dans le comté de Stanstead, MM. H. X. Thomas, Charles Baldwin, Ovide Chabot, Léon Trudeau et Firmin Duteau, vu que les catholiques sont maintenant en majorité et que leur déclaration de dissidence a cessé en conséquence, et vu qu'il n'y a pas eu d'élection au mois de juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil, en date du 16 septembre,

modifier l'ordre en Conseil du 15 mars dernier (1882), annexant une partie de la municipalité scolaire de Frampton Ouest à celle de Cranbourne, dans le comté de Dorchester, de la manière suivante, savoir :

Qu'après les mots qui se trouvent à la fin de la description, " dans le même comté, " on ajoute les suivants : " dans le deuxième rang, depuis le lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit, inclusivement, dans le troisième rang, depuis la moitié du lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit, inclusivement, dans le quatrième rang depuis la moitié du lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro vingt-huit, inclusivement. "

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par ordre en conseil, en date du 6 septembre, annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Frédéric, dans le comté de Beauce, toute cette partie de Broughton, dans le même comté, qui est annexée à Saint-Frédéric, pour les fins civiles, par proclamation du vingt-sept février 1879.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de Saint-Rémi d'Amherst, dans le comté d'Ottawa, avec les limites qui lui sont assignées dans le décret canonique.